



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 28 mars 2019**

---

**Rénovation et transformation de la Villa et du parc Bernasconi**  
**Crédit de construction (174-19.02)**

Vu la nécessité de procéder à la réfection de l'enveloppe de la Villa Bernasconi, au traitement de l'accueil du bâtiment et au réaménagement du haut du parc Bernasconi ;

Vu la nécessité d'intégrer des éléments supplémentaires, suite à l'analyse exhaustive de l'état des murs de soutènement révélant de gros défauts statiques ;

Vu qu'un projet de créer des surfaces supplémentaires d'exposition au moyen d'une extension sous la terrasse de la villa a été validé par le Conseil municipal en cours d'étude ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 150'000.-- voté par le Conseil municipal le 16 novembre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et constructions, développement durable et finances et logement, séance du 4 mars 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

---

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par **27** oui / **0** non / **7** abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'824'800.- (y compris le crédit d'étude de Fr. 150'000.- voté par le Conseil municipal le 16 novembre 2017) destiné à la rénovation-transformation de la villa et du parc Bernasconi ;

2. de comptabiliser la dépense pour la part des travaux du bâtiment, estimée à Fr. 2'640'000.-, dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan (rubrique 31.14040) ;
3. de comptabiliser la dépense pour la part des aménagements extérieurs, estimée à Fr. 1'184'800.-, dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan (rubrique 34.14000) ;
4. d'amortir la dépense des travaux du bâtiment au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2020 ;
5. d'amortir la dépense des aménagements extérieurs au moyen de 40 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.



*Alain Mathieu*  
Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Alain MATHIEU



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 28 mars 2019**

---

**Viaduc des Grandes-Communes – Construction d’espaces artisanaux –  
Crédit de construction (175-19.02)**

Vu que la Ville de Lancy est propriétaire de la parcelle 2997 située sous le viaduc des Grandes-Communes, occupée actuellement par du stationnement et du stockage de matériel ;

Vu la nécessité de déplacer les artisans lancéens, suite aux nombreux développements sur la commune, vers un espace plus propice à poursuivre leurs activités ;

Vu la possibilité de concevoir un espace destiné aux artisans marbriers, sous forme de DDP (droit distinct et permanent) et de réaliser des structures qui pourraient être mises en location pour des artisans lancéens, sous le viaduc des Grandes-Communes ;

Vu le crédit d’étude voté par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> février 2018 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et constructions et finances et logement, séance du 4 mars 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

---

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l’unanimité, soit par **34** oui / **0** non / **0** abstention

1. d’ouvrir au Conseil administratif un crédit d’investissement de Fr. 2'175'000.- (y compris le crédit d’étude de Fr. 150'000.- voté par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> février 2018) destiné à la construction d’espaces artisanaux sous le viaduc des Grandes-Communes ;

2. de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 8500.504);
3. d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année de mise en service des containers, estimée à 2020.



*Alain*  
Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Alain MATHIEU



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 28 mars 2019**

---

**Assainissement des sous-stations de chauffage de l'école de la Caroline**  
**Crédit d'investissement Fr. 300'000.-- (173-19.02)**

Vu que le bâtiment de l'école de la Caroline est raccordé à distance à la chaufferie principale située au pied de la tour « Hogarlan » ;

Vu la nécessité de remplacer la sous-station principale, ainsi que les sous-stations de la salle de l'aula et de celle du dojo qui sont devenues obsolètes ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 4 mars 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 34 oui / 0 non / 0 abstention

1. ~~d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 300'000.-- destiné à l'assainissement des sous-stations de chauffage de l'école de la Caroline ;~~
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités dès la mise en service du bien estimée à 2019.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Alain MATHIEU

## MOTION

relative à l'objet suivant :

### LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à

- sensibiliser la population et les acteurs économiques, notamment la grande distribution, face à l'augmentation des déchets et à l'utilisation d'emballages réutilisables ou compostables et à se passer des produits plastiques à usage unique (paille, coton-tiges et autres touillettes) ;
- poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets réutilisables et étudier et envisager une mesure identique pour la vaisselle réutilisable ;
- à tenir compte des points de vue des associations, des utilisateurs, ainsi que des aspects logistiques dans ses études ;
- interdire l'utilisation de vaisselle ou gobelets plastiques jetables au sein de l'administration communale ;
- interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la commune ;
- poursuivre la mise à disposition de la population des sacs compostables gratuitement dans le cadre de l'action « P'tite poubelle verte ».

---

**Conseil municipal du 20 décembre 2018**

**Motion renvoyée à la Commission du développement durable à l'unanimité**

**Conseil municipal du 28 mars 2019**

**Motion amendée acceptée par 33 oui, 0 non, 1 abstention**